

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Désignation

L'entreprise EIRL Morgane-Marine Buzaré désigne un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 10 chemin de la maveria 74290 Veyrier du Lac. L'entreprise met en place des formations inter-entreprise en présentiel, au centre installé au 10 chemin de la maveria, 74290 Veyrier du Lac ainsi que sur l'ensemble du territoire Français. L'entreprise met également en place des formations inter-entreprise en distanciel.

2. Dispositions générales

Les inscriptions aux formations organisées par EIRL Morgane Marine Buzaré impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente qui s'appliquent de plein droit et prévalent sur tout autre document ou sur tout autre condition, à l'exception de celles prévues par la loi et de celles qui ont été acceptées expressément entre EIRL Morgane Marine Buzaré et le responsable de l'inscription.

Le fait que EIRL Morgane Marine Buzaré ne se prévale pas à un moment de l'une des présentes conditions ne peut pas être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des conditions générales de vente.

De même, la nullité d'une des stipulations n'entraînerai pas l'annulation des conditions générales de vente dans leur ensemble qui seraient maintenues dans tous leurs autres effets.

3. Inscriptions

Le responsable de l'inscription procède à l'inscription en remplissant le formulaire d'inscription envoyé par lien via Google Form par EIRL Morgane Marine Buzaré, puis sera contacté par le responsable de formation par téléphone. Suite à l'entretien téléphonique le responsable de l'inscription retourne les documents demandé l'adresse email suivante : morgane@skinkarmique.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Morgane Buzaré 9 route de Thônes, 74290 Veyrier du Lac.

A réception du dossier complet, sous réserve des places disponibles, EIRL Morgane Marine Buzaré adresse un devis ainsi qu'une convention ou un contrat en deux exemplaires.

Le responsable de l'inscription doit retourner sans délai un exemplaire original du contrat ou de la convention dûment signé pour que la réservation de sa place soit assurée, sous réserve des disponibilités. Le contrat ou la convention peut faire l'objet d'un avenant uniquement si il est accepté des deux parties. A ce titre toute demande de changement de participant par le responsable de l'inscription ne pourra se faire que sous acceptation expresse de EIRL Morgane Marine Buzaré.

4. Durée, Lieu, Calendrier

La durée, le lieu d'exécution ainsi que la ou les dates de formation sont indiquées dans les documents de communication de EIRL Morgane Marine Buzaré ainsi que dans le contrat ou la convention de formation visées à l'article 3.

5. Descriptif et programmes de formation

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

6. Prix, paiement

- 6.1 Le prix de chaque formation est indiqué sur le formulaire d'inscription à jour et il est exprimé en euros. Le prix est forfaitaire et correspond au prix de la formation. Sauf mention express sur le formulaire d'inscription, le prix ne comprend que la prestation au titre de la formation, tous les autres frais tels que ; (à titre indicatifs) déplacements, hébergement, restauration, restent sous la responsabilité et à la charge du responsable de l'inscription ou des participants.
- 6.2 Le responsable de l'inscription ou, à défaut, le participant, doit régler directement le prix de la formation à EIRL Morgane-Marine Buzaré. Les démarches de prise en charge totale ou partielle par un organisme restent à la charge et sous la responsabilité du responsable de l'inscription ou du participant.
- 6.3 Pour les formations souscrites et payées par le stagiaire participant dans les conditions des articles L6353-3 du code du travail, ce dernier ne devra verser aucun acompte avant le délai de rétractation avant

l'expiration du délai de 10 jours visé à l'article 6.1. A l'expiration de ce délai, le stagiaire participant participera au paiement d'un acompte de 30% du montant total TTC de la prestation et remettra à titre de garantie un chèque correspondant au solde qui devra être réglé au fur et à mesure de l'avancement des prestations et au plus tard le dernier jour de formation.

- 6.4 Le règlement est à effectuer par carte bancaire ou par virement sur le compte suivant :
Mlle Buzare Morgane / IBAN FR76 3000 4026 7100 0100 3305 776 ou faute de paiement du solde à l'échéance dans le cas visé à l'article 5.3 par encaissement du chèque de garantie.
- 6.5 En cas de non règlement aux échéances par un participant ou responsable de l'inscription, EIRL Morgane Marine Buzaré se réserve le droit de suspendre le suivi de sa prestation, l'intégralité du paiement restant dû. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement de pénalités de retard ou intérêts légal en vigueur majoré de 10 points de pourcentage outre une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Ces pénalités sont exigibles de plein droit.

7. Annulation

- 7.1 L'annulation d'une inscription par le responsable de l'inscription ou le participant n'est possible et n'entraîne aucun frais que sous réserve d'être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et d'être reçue au plus tard 21 jours avant le 1^{er} jour de formation.
- 7.2 Si l'annulation de la formation intervient entre 21 et 15 jours avant le 1^{er} jour de la formation, il sera facturé 30% du montant total TTC de la formation.
- 7.3 Si l'annulation de la formation intervient moins de 15 jours avant le 1^{er} jour de la formation, il sera facturé 100% du montant total TTC de la formation.
- 7.4 Le coût payé suite à une annulation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un organisme de prise en charge.
- 7.5 A défaut de respect de ces conditions propres aux formations, en cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, de cessation anticipée pour toute autre raison qu'un motif impérieux pour le participant lié à un cas de force majeur dûment reconnu le contraignant à un arrêt du suivi de la prestation ou une suspension, le responsable de l'inscription ou le participant sera redevable de l'intégralité de la prestation à plein tarif de EIRL Morgane Marine Buzaré.
- 7.6 EIRL Morgane Buzaré se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une prestation. Lorsque le report n'est pas possible pour le participant, EIRL Morgane Marine Buzaré procède au remboursement de la totalité des frais d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient sans report possible à moins de 8 jours du 1^{er} jour de la formation, EIRL Morgane Marine Buzaré remboursera également les frais de transport du participant qui n'aura pu en obtenir le remboursement, sur production des justificatifs des titres de transport ainsi que de la demande et du refus de remboursement.
- 7.7 Aucun remboursement ne sera productif d'intérêts.

8. Cas particuliers de rétractation

- 8.1 Concernant les formations payées par des participants selon les articles L6353-3 et suivants du code du travail, le participant dispose d'un délai de rétractation sans frais de 10 jours calendaires à compter de la signature de la convention visée à l'article 2. Cette faculté de rétractation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à EIRL Morgane Marine Buzaré, 10 chemin de la maveria, 74290 Veyrier du Lac.
- 8.2 Concernant les inscriptions par email conclues avec un consommateur via l'adresse mail morgane@skinkarmique.fr, si ce consommateur est une personne physique qui agit à des fins non commerciales, artisanales ou libérales, ils dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter du lendemain de l'inscription pour procéder à l'annulation sans frais de son inscription. La volonté de rétractation devra être envoyée par accusée de réception à EIRL Morgane Marine Buzaré à l'adresse citée à l'article 14, reçue avant la fin de ce délai et avant le premier jour de la formation. Le responsable de l'inscription reconnaît expressément que le commencement du suivi de la formation au sein de EIRL Morgane Marine Buzaré vaut renonciation au droit de rétractation conformément aux dispositions de l'article L.221-25 du code de la consommation.

9. Attestation de participation

Une attestation et un certificat de participation sont remis à chaque participant, à l'issu de la participation de la formation suivie dans son intégralité. La feuille d'émargement peut également être remise au participant sur demande.

10. Propriété intellectuelle

- 10.1 Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, sont la propriété exclusive de EIRL Morgane Marine Buzaré. Ils sont protégés par le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Leur reproduction, partielle ou totale, est interdite. La transmission des supports pédagogiques et des contenus aux participants n'entraîne pas de cession des droits de propriété intellectuelle. Le responsable de l'inscription et les participants

s'engagent à ne pas utiliser ces contenus dans le but d'exercer une prestation de formation identique ou similaire.

10.2 Le responsable de l'inscription et les participants s'interdisent de divulguer toute information relative au savoir-faire de EIRL Morgane Marine Buzaré ou tout document remis pendant la formation.

11. Confidentialité et communication

EIRL Morgane-Marine Buzaré, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par EIRL Morgane-Marine Buzaré au Client. EIRL Morgane-Marine Buzaré s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux organismes de prise en charge, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par EIRL Morgane-Marine Buzaré comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise EIRL Morgane-Marine Buzaré à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

12. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de EIRL Morgane-Marine Buzaré
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : EIRL Morgane-Marine Buzaré ou par voie électronique à : morgane@skinkarmique.fr. En particulier, EIRL Morgane-Marine Buzaré conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, EIRL Morgane-Marine Buzaré s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

13. Règlement intérieur et responsabilité

Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement dans lequel se déroule les formations. EIRL Morgane Marine Buzaré se réserve le droit à tout moment, d'exclure tout participant dont le comportement gênerait le déroulement de la formation ou manquerait gravement aux conditions générales du règlement intérieur de l'établissement où se déroule la formation.

14. Election de domicile

En fonction du lieu d'exécution de la formation pour laquelle l'inscription est effectuée, tous les envois de correspondances à destination de l'entreprise EIRL Morgane Marine Buzaré doit se faire à l'adresse suivante :
9 route de Thônes, 74290 Veyrier du Lac

15. Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont encadrées par la loi Française. En cas de litiges survenant entre EIRL Morgane Marine Buzaré et le responsable de l'inscription ou le participant, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Annecy.